

Pédibus® : La Charte du Parent

1. Le *Pédibus*® fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. On n'attend pas les retardataires.
2. Les parents sont tenus d'excuser dès que possible leur(s) enfant(s) en cas d'absence auprès du conducteur de ligne.
3. Sur le plan des assurances (responsabilité civile/accident), les parents gardent toutes leurs prérogatives, comme si les enfants se rendaient à une invitation chez un copain.
4. Les parents restent seuls responsables du comportement de leur enfant.
5. Chaque parent s'engage à faire respecter par son enfant les consignes données par le conducteur du *Pédibus*® et à respecter le code de la route et les règles élémentaires de sécurité.
6. Les enfants doivent être munis du brassard qui leur a été remis et qui indiquent qu'ils font partie des enfants du *Pédibus*®.
7. Chaque parent atteste être assuré (responsabilité civile familiale) ainsi que son enfant (assurance scolaire).
8. Basé sur une démarche solidaire et bénévole, les parents, à tour de rôle, dans la mesure du possible, assurent le rôle de conducteur.

Nom du (ou des) parent(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

Ligne de *Pédibus*® :

Date et signature :

- Petits pieds ou mille-pattes, allons ensemble vers l'école ! -

Pédibus® : La Charte du Conducteur

1. Confiance - Nous nous engageons à répondre à la confiance que placent en nous les parents qui nous confient leurs enfants sur notre ligne de *Pédibus*® de Lentilly.

2. Accueil - Nous nous engageons à recevoir les enfants avec la bienveillance et à créer un climat de sécurité pour les enfants de notre ligne de *Pédibus*®.

3. Responsabilité - En cas d'imprévu important, nous mettant dans l'impossibilité de remplir la fonction d'accompagnateur pour la tranche horaire convenue, nous nous engageons à trouver un/e remplaçante et à prévenir le coordonateur de la ligne.

Les parents restent seuls responsables du comportement de leur enfant.

Sur le plan des assurances (responsabilité civile et accident), les parents gardent toutes leurs prérogatives. Les enfants sont confiés aux accompagnateurs comme s'ils se rendaient à une invitation chez un copain.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ligne :

Assurance :

Compagnie :

N° de police :

Date et signature :

- Petits pieds ou mille-pattes, allons ensemble vers l'école ! -